

N^o 377 — L'an mil neuf cent vingt huit, le quatorze août à onze heures et demie du matin, Nous, Octave Lohest, Echevin,

Officier de l'Etat Civil de la Ville de Liège, après l'accomplissement des formalités prescrites par les articles 70, 74 et 75 du Code Civil et l'article 69^a des lois de milice coordonnées, dressons
l'ACTE DU MARIAGE contracté publiquement à l'Hôtel de Ville, et dont la publication a été faite sans opposition à Liège, le vingt neuf juillet dernier, de

Clément Joseph W A L L E N D O R F F, ouvrier d'usine, né à Liège, le premier aout, mil neuf cent cinq, y domicilié depuis plus de six mois, impasse de l'Ange 17, fils majeur de Nicolas Auguste Wallendorff, décédé comme Nous l'a déclaré sa veuve ci après nommée, et de Jeannette Hubertine Roosels, revendeuse de chiffons, domiciliée avec son fils, ci-présente et consentante

ET - Marie Louise Antoinette H E N R I O N, servante, née à Liège, le vingt six septembre mil neuf cent quatre, y domiciliée depuis plus de six mois, rue Féronstrée 115, fille majeure de Jean Noël Henrion, ouvrier d'usine, domicilié à Liège, consentant par acte authentique ci-annexé, et de Marie Hortense Senten, sans profession, domiciliée avec sa fille, ci-présente et consentante.

Les contractants Nous ont déclaré, séparément, se prendre mutuellement pour mari et pour femme, et Nous avons prononcé, au nom de la loi, qu'ils sont unis par le mariage.

Les époux Nous ont déclaré n'avoir arrêté aucune convention matrimoniale.

Acte dressé en présence de Joseph Wallendorff, âgé de vingt six ans, ouvrier d'usine, frère de l'époux, et de Henri Henrion, âgé de vingt six ans, voyageur de commerce, frère de l'épouse, domiciliés à Liège.

Après lecture, Nous avons signé avec les comparants et les témoins.

Wallendorff Henrion Roosels Senten Wallendorff Henrion Octave Lohest